

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00188

**FONDS DE CONCOURS ENERGIE - COMMUNE DE LA GRAND'CROIX -
REHABILITATION DE LA CURE MEDICALE EN POLE INTERGENERATIONNEL**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 90

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 111

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160119-D20160018810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Annick FAY donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Michelle GALLAND,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,
Mme Eliane LEGROS, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, Mme Christine ROUX, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Stéphane VALETTE

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

FONDS DE CONCOURS ENERGIE - COMMUNE DE LA GRAND'CROIX - REHABILITATION DE LA CURE MEDICALE EN POLE INTERGENERATIONNEL

Par délibération du Conseil de Communauté du 27 janvier 2014, Saint-Etienne Métropole s'est prononcée favorablement pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 96 215,33 € en faveur du projet de rénovation thermique de l'Espace Massenet porté par la commune de La Grand' Croix.

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du dispositif de fonds de concours 2011-2014 à destination des communes instauré par l'Agglomération conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Néanmoins, ce projet a été abandonné par le nouvel exécutif communal, qui en a informé Saint-Étienne Métropole par courrier en date du 17 juin 2014, au profit d'autres projets.

Par délibération du Conseil de Communauté du 12 novembre 2015, Saint-Étienne Métropole s'est prononcée favorablement sur la réorientation d'une part du fonds de concours Énergie attribué à la commune de La Grand' Croix au profit du projet communal de rénovation de la ferme Sorlin, à hauteur de 35 945,10 €. Le reliquat s'élève donc à 60 270,23 €.

Par délibération du Conseil Municipal du 03 novembre 2015 et courrier du 16 novembre 2015, la commune a sollicité Saint-Étienne Métropole pour l'attribution d'un fonds de concours « Énergie » pour un projet de réhabilitation de la cure médicale en pôle intergénérationnel (crèche, école de musique, salle polyvalente).

Il est proposé une réorientation d'une part du reliquat des crédits octroyés dans le cadre de l'ancien dispositif fonds de concours 2011-2014.

Le nouveau projet présenté par la commune consiste en une réhabilitation et un agrandissement de l'actuelle "Cure médicale", aujourd'hui composée de 26 chambres de type EHPAD, en un bâtiment regroupant une crèche pour 48 enfants et 8 adultes, une salle polyvalente de 63 m², une école de musique et sa salle d'audition ou de chorale de 95 m² et sa loge. Il est précisé que la capacité d'accueil de la crèche passerait de 44 à 48 enfants. Ces travaux comprennent l'isolation de la sous-toiture et l'installation d'une ventilation double flux.

Le montant estimé des travaux s'élève à 1 333 794 € HT.

La commune a également sollicité des interventions :

- du Conseil Départemental de la Loire, d'un montant de 50 000 € ;
- de la CAF, d'un montant de 455 200 €.

Le dispositif de fonds de concours « Énergie, réduction des consommations et énergies renouvelables » s'adressait notamment aux projets de rénovation partielle des bâtiments publics. Les travaux éligibles comprenaient deux postes de travaux qui répondent aux critères imposés par le référentiel ADEME BBC Compatible.

Dans le cas présent, les documents fournis montrent que les travaux répondent à ces critères de performance.

Le montant des travaux éligibles selon les critères de ce fonds de concours « Énergie » s'élève à 225 309,61 € HT. Ce fonds de concours finançait les projets de rénovation partielle à un taux de 30 % pour un financement plafonné à 40 000 € par bâtiment. Le montant du fonds de concours « Énergie » de Saint-Étienne Métropole pour ce projet pourrait donc s'élever à 40 000 € maximum, sous réserve de satisfaire aux contraintes réglementaires telles qu'énoncées dans la délibération du Conseil Communautaire du 14 mars 2011.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser sera définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

Les fonds dus par Saint-Étienne Métropole au titre des fonds de concours seront versés après épuisement de toutes les autres subventions de façon à ce que la commune maître d'ouvrage supporte effectivement 20 % du montant de l'opération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **approuve la réorientation d'une part du fonds de concours Énergie attribué à la commune de La Grand'Croix au profit de son projet de réhabilitation de la cure médicale en pôle intergénérationnel, à hauteur de 40 000 euros maximum ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec la commune la convention d'attribution de ce fonds de concours,**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2016 à l'article 2041412, chapitre 204.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU